



ETOILE SPORTIVE DES CHEMINOTS ANNECIENS

www.etoile-sportive-annecy.com

BULLETIN D'ADHESION SAISON 2025/2026

Une seule adhésion quelque soit le nombre d'activités pratiquées
Cochez la case correspondant à l'activité pratiquée (ou les cases si plusieurs activités)

En m'inscrivant à une activité je m'engage à y participer régulièrement

MN ☐ Montagne ☐ Raquettes ☐ Autodéfense ☐ Ski de F. ☐ Tai Chi/Qi Gong ☐ Tennis Tab. ☐ Shiatsu ☐

	NOM	PRENOM	SEXE	Date de naissance	N° carte FFCO
DEMANDEUR					
CONJOINT					
ENFANTS (à charge de moins de 18 ans)					
ADRESSE COMPLETE	CP : Ville : Tél. :				
	Mail : @				
SNCF N° Caisse de Prévoyance			CSE d'appartenance		
TARIFS					
		Adhésion ESCA	Licence FFCO (1)(2)	TOTAL	
Adhérents SNCF	Individuel (+ de 18 ans)	20 €	5 €		
	Familial ou couple ou 1 parent + 1 enfant	25 €	5 € X		
Adhérents Extérieurs	Individuel (+ de 18 ans)	27 €	5 €		
	Couple ou 1 parent + 1 enfant	32 €	5 € X		
	Familial avec enfants de moins de 25 ans	37 €	5 € X		
Mode de Paiement : Espèce ☐ Chèque ☐ (uniquement le jour de l'AG)					
Virement ☐ CREDIT MUTUEL - IBAN : FR76 1027 8024 0000 0165 3084 916 BIC : CMCIFR2A					
(1) Non obligatoire, voir au dos.					
(2) En cas de prise de la licence FFCO, un Certificat médical est obligatoire et à fournir avec l'adhésion.					

Les Cartes Loisirs LCE74 sont à souscrire directement auprès de LCE74, à leur guichet ou en ligne sur leur site internet. Pour bénéficier du tarif ESCA, demander une attestation et le code auprès du Secrétaire.

Droit à l'image : ☐ Cochez cette case si vous ne souhaitez pas que votre image apparaisse sur les supports du Club (site internet, facebook ou autres)

Réservé à L'ESCA : Montant total de l'adhésion :

N° de chèque : Banque :

INSCRIPTION A REMETTRE A UN RESPONSABLE DE L'ESCA

IMPORTANT : voir suite au dos →



Saison 2025/2026

Rappels importants sur le Certificat Médical et l'Assurance

1-Certificat médical :

- Article L231-3 du code du sport :

« La participation aux compétitions sportives organisées ou autorisées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive mentionnée à l'**article L. 131-6** portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ou, pour les non-licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie, qui doit dater de moins d'un an. »

- Points Importants et Recommandations de l'ESCA :

- En dehors du contexte de compétition, il n'y a pas d'obligation légale à fournir un certificat médical mais l'ESCA vous conseille fortement, lors de votre adhésion, de passer une visite médicale et de faire établir un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de votre activité sportive.
- En cas de participation à une compétition organisée par l'ESCA, un certificat médical, daté de moins d'un an, sera obligatoirement demandé.

2-Assurance :

- Article L321-1 du code du sport:

« Les associations, les fédérations sportives souscrivent pour l'exercice de leurs activités des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile, celle de leurs préposés salariés ou bénévoles et celles des pratiquants du sport. Les licenciés et les pratiquants sont considérés comme des tiers entre eux. Ces garanties couvrent également les arbitres et juges, dans l'exercice de leurs activités. »

- Article L321-4 du code du sport:

« Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. »

- Points importants et Recommandations de l'ESCA :

- L'ESCA vous recommande de prendre la licence FFCO comprenant une assurance individuelle dommages corporels. Non obligatoire mais d'un prix modique (5 euros), elle permet, également, aux agents SNCF et aux ayants droit de pouvoir participer aux compétitions USCF.
- La carte Loisirs LCE 74, proposée par l'ESCA à un tarif groupe. Non obligatoire, elle permet de bénéficier de plusieurs formules d'assurances et vous donne droit, en plus, à des tarifs préférentiels (spectacles, cinéma, voyages, forfaits de ski, entrées parcs de loisirs, etc...).
- L'ESCA a souscrit son assurance responsabilité civile omnisports auprès de Assur-connect, assureur de la Fédération Française des Clubs Omnisports (FFCO).

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

A COMPLETER OBLIGATOIREMENT

Lors de mon adhésion à l'ESCA, je reconnais avoir été informé des conditions concernant la Visite Médicale et l'Assurance.

A....., le.....

Nom, Prénom et Signature